

[Text]

would. Now I am told it cannot be done, and yet we have just gone through the exercise and we can do it. What I would like them to do is replace the word "employé" with the word "personne" and see what happens. Then we will look at it, rather than think about it. I have respect for their professional approach to this, but this is a bill that we legislators have gone through and which has a purpose, to enhance the rights of people. I do not think we should commit—we commit errors of rights in—

**The Chairman:** But we cannot reconstruct the French language in order to accomplish that.

**Mrs. Mailly:** But you do not have to. Just use the word "personne" instead of the word "employé"; and where you find a difficulty, use a little imagination, the way we did in Bill C-62, and it will all come out beautifully. Everybody was very happy at the end. They all congratulated each other and said what fine people they were. I think we can do it again.

**The Chairman:** Mr. Côté, could you look at Bill C-62 and see if there are similarities?

**Mr. L.-P. Côté:** Yes, I will. I would like to add that there is a very important cross-reference in this bill. It is the word "employee". It means any employee as defined under the Public Service Employment Act. It is very important to keep the same words since we are doing a cross-reference—

**M. Turner (Ottawa—Carleton):** C'était ça.

**Mme Mailly:** Alors, c'est très simple. On dit: «Toute personne à l'emploi du Parlement ou du gouvernement, selon la définition du projet, qui», c'est tout.

Anyway, I have made my point. But I do not want an argument as an answer the next time.

**Mr. Turner (Ottawa—Carleton):** Mr. Côté can look at the possible comparison to Bill C-62. It is certainly worth pursuing. But I think we might find a definition problem. There is a difference between an employee and a person. If we meet that impasse, then we may have to live with the word employé. Let us ask him to look at it.

**Mrs. Mailly:** That is fine.

**Mr. Daubney:** Mr. Chairman, I would like to thank Mr. Bartlett, and also Mr. Côté, the draftsman of the original draft and also of this one, who put a lot of time on it. It is not an easy matter, I know, to come up with the appropriate language.

In terms of the process, I think we should go through it clause by clause. Whether we do that in a final, formal way in terms of reporting back to the House today or not, I think remains to be seen on the kind of progress we can reach. But generally the bill meets the kind of objectives I wanted it to at our last in camera meeting when I

[Translation]

promis que cela se ferait. On me dit maintenant que c'est impossible et pourtant nous venons de le faire et la chose est possible. J'aimerais que l'on remplace le mot «employé» par le mot «personne» pour voir quel sera le résultat. Ensuite, nous pourrions le voir plutôt que d'y penser seulement. Je respecte leur approche professionnelle de la question mais il s'agit ici d'un projet de loi que nous avons étudié en tant que législateurs et dont l'objectif est de rehausser des droits. Je ne pense pas que nous devrions commettre—commettre des erreurs de droits. . .

**Le président:** Mais nous ne pouvons pas reconstruire la langue française pour y arriver.

**Mme Mailly:** Mais ce n'est pas nécessaire. Il suffit d'utiliser le mot «personne» plutôt que le mot «employé» et, en cas de difficulté, faire preuve d'un peu d'imagination comme nous l'avons fait dans le cas du projet de loi C-62 et le résultat serait excellent. Tous les intéressés en ont été très satisfaits. Ils se sont tous félicités mutuellement à coups de grande tape dans le dos. Je pense que cela peut se faire de nouveau.

**Le président:** Monsieur Côté, voulez-vous étudié le projet de loi C-62 et voir s'il y a des similitudes?

**M. L.-P. Côté:** Oui, je le ferai. J'aimerais ajouter qu'il y a un renvoi très important dans ce projet de loi. Il s'agit du mot «employé». Ce terme signifie tout employé, au sens de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Il est très important de garder les mêmes mots puisque nous renvoyons à un autre texte de loi. . .

**Mr. Turner (Ottawa—Carleton):** That was it.

**Mrs. Mailly:** It is very simple then. Just say: "Any person employed by Parliament or the government, as defined in the bill, who", and that is it.

En tout cas, j'ai expliqué ma préoccupation. Mais je ne veux pas que l'on me réponde par un argument la prochaine fois.

**M. Turner (Ottawa—Carleton):** M. Côté peut voir s'il y a une comparaison possible avec le projet de loi C-62. Cela vaut certainement la peine que l'on s'y penche. Mais je pense que l'on aura une difficulté avec les définitions. «Il y a une différence entre un employé et une personne». Si nous arrivons à cette impasse, il se peut que nous soyons tenus de nous accommoder du mot «employé». Demandons-lui d'y jeter un coup d'oeil.

**Mme Mailly:** C'est très bien.

**M. Daubney:** Monsieur le président, je tiens à remercier M. Bartlett et M. Côté qui ont rédigé le projet de loi initial ainsi que la version actuelle et qui y ont consacré beaucoup de temps. Je sais qu'il n'est pas du tout facile de trouver les tournures qui conviennent.

Pour ce qui est de la procédure, je pense que nous devrions examiner le projet de loi article par article. Que nous le fassions de manière formelle et définitive en vue de renvoyer le projet de loi à la Chambre aujourd'hui ou non, je pense que cela dépendra des progrès que nous aurons accomplis. Dans l'ensemble, cependant, le projet